



Ville de Pertuis

Le 8 Décembre 2010

Monsieur Robert DAGORNE
Vice-Président de la Communauté du Pays
d'Aix délégué aux Entrées de Ville
Maire d'EGUILLES
Hôtel de Boadès - 8 Place Jeanne d'Arc
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Affaire suivie par
Nos références : RP/CS : 622.10
Vos références :

Monsieur le Vice-Président, Cher Collègue,

Depuis le début du mandat, je négocie avec le Conseil Général de Vaucluse afin qu'il prenne en charge l'entrée de ville de Pertuis Route de la Bastidonne.

Aussi, lors de notre rencontre du lundi 6 décembre, j'ai évoqué ce dossier en présence de :

↳ pour la Ville de Pertuis : Lucien GALLAND, élu délégué aux travaux, Martine FROMONT, déléguée à la Politique de la Ville, de Serge SPINOSI, Directeur du Centre Technique et de Yann LEYDET, Directeur de la Politique de la Ville,

↳ pour le Conseil Général : Gérard BARONE, Directeur du Service Technique et Xavier BERNARD, Président de la Commission développement et Travaux Publics Conseiller Général délégué à la voirie et Maurice LOVISOLO, conseiller général du canton de Pertuis,

↳ Pour l'association des riverains de la Route de la Bastidonne : Guy LIENARD, Président et Messieurs CHAUSSONET et BLAYER, membres de l'association,

↳ Pour la Communauté du Pays d'Aix, Cyrille GIRARD de la Direction Aménagement du Territoire Service des entrées de ville.

Après plusieurs heures de discussion, nous n'avons pas avancé car le Conseil Général essaie de se défilier afin que les aménagements de cette entrée de ville soient pris en charge par la Ville de Pertuis et la C.P.A en prétendant qu'il s'agit d'une zone de desserte urbaine. Notre position s'appuie sur le fait que le Conseil Général n'ayant aucun projet de contournement Est cette voirie restera obligatoirement une voirie départementale avec une circulation qui alimente le sud luberon.



Cabinet du Maire - tél : 04.90.79.73.09 - fax : 04.90.79.21.79
courriel : cabinet.du.maire@mairie-pertuis.fr

Hôtel de Ville - BP 37 - 84121 PERTUIS Cedex

www.ville-pertuis.fr

Afin de régler ce contentieux une bonne fois pour toute, nous avons proposé avec Monsieur GIRARD que la CPA prenne en charge une étude de trafic permettant de mesurer l'impact de la circulation dans les quartiers périphériques à la départementale. Donc, il serait nécessaire de prévoir cette étude indispensable pour avancer sur ce dossier au budget 2011 de la CPA. Aussi, je vous remercie de porter une attention toute particulière à cette demande et de faire prendre les mesures qui s'imposent.

D'autre part, afin de réduire la dangerosité de cette entrée de ville très accidentogène, sachant que les travaux n'interviendront pas avant 2014-2015 et que le Conseil Général du Vaucluse n'a pas les moyens d'entreprendre le chantier avant cette date, il nous a semblé opportun de réaliser les travaux de sécurisation suivants : le busage du fossé d'eaux pluviales situé en accotement de la route à proximité des immeubles André Jaubert et la réalisation de 4 plateaux traversants ralentisseurs sur l'ensemble du tronçon. Le Conseil Général est d'accord pour nous financer 50 % du pluvial soit 60 000 € environ et nous donner les autorisations pour réaliser les plateaux traversants. Sachant qu'il s'agit bien d'une entrée de ville, je pense que ces travaux de mise en sécurité qui représentent un montant de 142 000 € environ pourraient être pris en charge par la CPA en 2011 ce qui nous donnerait aux finances de la ville de Pertuis un ballon d'oxygène jusqu'à la fin du mandat. Aussi, je vous joins l'évaluation du coût de ces travaux.

Avec tous mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Roger PELLENC



Amitie